

Agde, le 17 février 2022

COMITE DE QUARTIER « MONACO SAINT LOUP »
Réunion du 9 Février 2022

A - VIE QUOTIDIENNE

1 – Relance Chemin de Janin

Suite aux doléances pour la réunion du 13/10/2020 qui demandaient si la hauteur du mur extérieur de la propriété au n° 49 chemin de Janin (rubrique 6/), le compte-rendu de la Mairie indiquait que le Service de Police de l'Urbanisme devait vérifier. Un courrier de mise en demeure a été envoyé (réponse des services municipaux du 03/02/2021). Quelle est la réponse apportée par le propriétaire car le mur dépasse toujours les 2 mètres autorisés?

Réponse mentionnée sur le Compte-rendu du 20 octobre 2021. :

A ce jour aucune réponse ne nous est parvenue en mairie. Les services sont chargés de relancer l'intéressé. »

A ce jour, pas de nouvelles de la relance qui a dû être faite suite au compte-rendu ci-dessus.

Réponse :

Un constat a été fait sur l'ensemble du quartier au cours de la réunion.

Il est à noter qu'il y a prescription après 3 ans lorsque des travaux de ce type sont effectués.

Pour information, actuellement, afin d'obtenir une harmonisation sur la commune, le plan local d'urbanisme est en cours de modification

2 – Conteneurs snack bar devant le Lycée

Problème de la mise en place et de la récupération des poubelles du snack-bar adossé au lycée et du Mas des Silènes. Les poubelles restent le week-end et traînent souvent plusieurs jours sur le trottoir.

Réponse :

Le SICTOM a pris contact avec le Snack « au Nan Suprême » qui est conscient de la gêne occasionnée et il est favorable à rencontrer le service de Redevance Spéciale pour une augmentation du litrage du bac OM et de cette façon ne plus déposer des sacs à même le sol. »

Trois mois après, les poubelles du snack sont toujours présentes sur le bord de la route tous les jours, y compris le week-end. Elles sont souvent renversées (vent, malveillance,...) et les déchets traînent à même le sol. Pourriez-vous remédier une fois pour toutes à ce problème.

Réponse :

Après divers échanges entre le SICTOM et le propriétaire du snack, un bac de 180 litres vient de lui être imposé. Tout devrait rentrer dans l'ordre.

3 – Rue du Vanneau :

Ne serait-il pas possible de modifier cette situation ? De jour, comme de nuit la circulation est difficile dans cette rue, stationnement de véhicules de chaque côté de la route.



Réponse :

Un point va être fait entre le service Régie et la Police Municipale.

Il sera étudié la possibilité d'interdire le stationnement sur un côté de la rue accompagné d'une signalisation verticale et horizontale.

4 – Carrefour Boulevard de Etna

Déjà signalé à deux reprises par mes soins, dont le 10/12/2021, dossier n°2021-14457, mais suivi d'une réparation qui n'a pas tenu plus de trois jours, à savoir une pelle d'enrobé dans le trou (voir en haut de la photo ci-contre). Je complète donc mon observation : la chaussée est fendue dans toute sa largeur et le trou qui se crée au milieu est récurrent.

Cet endroit doit faire l'objet d'une **véritable** réparation afin d'éradiquer le problème.



Réponse :

Une réparation réalisée dans les règles sera programmée au 1er trimestre.

5 – Quartier du CAPISCOL

De nombreux tags sont constatés sur les murs de la résidence SYMBIOZ, rue ISCHIA et de la résidence OSMOS, 13 ter Bd du Vésuve, ce qui dénature ce quartier où l'on peut apprécier les superbes jets d'eau et l'esplanade des îles Eoliennes...

Il y a aussi le souci de voir se généraliser cette pratique à d'autres murs d'habitations du quartier Capiscot. Merci de mettre en place des mesures qui pourront la faire cesser.



Réponse :

Le SIVOM ne peut pas intervenir car c'est un domaine privé, de plus, la qualité de la façade ne permet pas de passer le karcher.

De ce fait, la brigade environnement a fait une main courante afin de mobiliser le syndic de copropriété. Celui-ci doit faire voter au sein d'une assemblée générale l'engagement financier nécessaire pour traiter les tags.

Suite à cette intervention, une façade a été nettoyée.

6 – Rond-point des Joutes :

Etat des barques « Belles Agathoises », Suite à mon signalement du 20 octobre 2021 concernant le mauvais état de ces barques et à la réponse **« les équipes de menuiserie se déplaceront pour étudier l'état de ces barques »**, quelle suite sera donnée pour achever les travaux en cours, notamment peintures et décors (photo ci-contre) ?



Réponse :

La rénovation des barques est en cours. Un nettoyage a été fait pour préparer la venue d'un professionnel qui va les réparer dans un premier temps.

Une peinture viendra clôturer la remise en état de celles-ci.

7 – Boulevard de l'Etna / circulation :

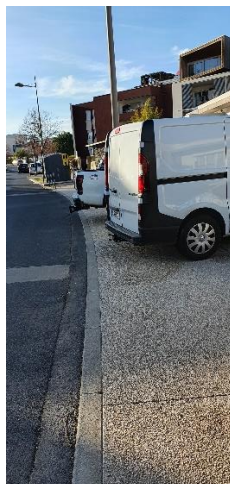
Pourquoi le boulevard de l'Etna commence par un sens unique, alors qu'en 2 sens il permettrait aux habitants de rentrer chez eux plus directement et éviterait les 2 ronds-points, le Mont St loup, et la Grangette, surtout en période estivale.

Réponse :

Après une concertation de l'ensemble des représentants des comités de quartier, la décision a été prise de ne rien modifier.

8 – Boulevard de l'Etna Trottoir :

Pourrait-on rendre le trottoir accessible aux piétons entre les numéros 7 et 21 du boulevard de l'Etna.



Réponse :

Des contrôles vont être effectués par les services de la Police Municipale.

9 – Route de Sète :

Une portion de l'enrobé de la voie douce a été enlevée devant le fleuriste au niveau du stade Sanguin. C'est dangereux et gênant pour les personnes utilisant cette voie. Il semblerait que les propriétaires de chien se relâchent, on trouve à nouveau des crottes de chiens sur les trottoirs. Il pourrait y avoir une sensibilisation vers les propriétaires de chien et la gestion des déchets dans l'espace public.

Réponse :

La réparation va être programmée.

10 – Boulevard du Monaco :

Rue Grace de Monaco, entrée en face de l'informatique, non loin de la piste cyclable, le béton du trottoir a été enlevé pour des travaux mais n'a pas été refait depuis des mois.

Réponse :

La reprise du trottoir va être réalisée courant février.

11 – Relances :

Les doléances, ayant reçu un accord positif en 2020-21 et aux solutions non réalisées

jusque-là, le seront-elles un jour ou ont-elles été abandonnées ?

Comité de quartier du 14 octobre 2020

. *Doléance n° 25* : chemin d'Agde au Mont St Loup, parking public devant les N° 9, 11, 13 et 15, des délimitations des emplacements de parking devaient être peintes au sol.

. *Doléance n° 26* : idem pour le parking situé au fond de la rue des vignes rouges, près du parking de la Foir'fouille.

Réponse :

Il a été décidé après discussion au sein du comité de créer des places de stationnement dont une PMR.

Comité de quartier du 03 février 2021

. *Doléance n°8* : pour la rue de la Treille et le chemin d'Agde au Mont St Loup (entre rue de la Treille et Bd du Monaco), bordées de parkings publics, j'avais demandé des panneaux routiers du type « zone 30 à l'heure »... et il avait été écrit « Un arrêté sera pris et les panneaux seront positionnés pour passer la zone à 30 km/h », mais les panneaux n'ont pas été posés.

Réponse :

La demande a été réalisée, la zone est maintenant à 30 km/h comme demandé.

12 – Plantation d'arbres :

Serait-il possible de planter 2 arbres supplémentaires sur les 2 coins internes de l'esplanade de la place du Puits de Jacob (Puits de So), à l'opposé de la rue de la Vérité, laquelle possède déjà 2 arbres. Cela équilibrerait cette place aux 4 coins et permettrait de donner un peu d'ombre aux habitants stationnant leurs véhicules tout autour de la place.

Réponse :

Le service ne peut pas donner une suite favorable à cette demande, le réaménagement a déjà été effectué avec des arbustes il n'a pas été prévu d'y planter des arbres.

13 – Square :

Sur cette place, il est par ailleurs prévu de poser une plaque commémorative en l'honneur de Monsieur Nicolas CANARELLI décédé en janvier 2021 et qui demeurerait juste en face de cette dernière (ancien président de ce comité de quartier).

Réponse :

La plaque est en cours de fabrication.

CQ : au niveau du numéro 28 Boulevard de Sète : Herbes folles.

SECURITE

Luc Larose a fait la présentation, sous forme d'un diaporama, de l'action menée par le service du département de la sécurité.

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 63
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 39

- Domaine « Délinquance de voie publique » : 11
- Domaine « Divers » : 103
- Domaine « environnement » : 122

B) GRANDS TRAVAUX :

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

REQUALIFICATION DE LA PROMENADE

Le projet de réaménagement prévoit une requalification complète du quartier par une restructuration basée sur le principe d'un espace partagé par tous, avec un profil en travers à adapter au nivellement afin d'effacer l'aspect routier actuel.

Cet aménagement prévoit :

- la création d'un parking souterrain de 130 places,
- le retrait des 126 places existantes en surface,
- le traitement des différences existantes de niveaux par un emmarchement afin de faciliter la perméabilité piétonne entre la promenade et les rues J.J. Rousseau & Richelieu.
- une restructuration de l'espace en révélant les axes historiques de la promenade, dégageant de larges zones de déambulation et d'animations commerciales, ombrées et structurées par un double alignement de platanes reconstitués.
- une harmonisation qualitative des revêtements et une simplification de la lecture des différentes séquences.
- étendre le projet au nord sur la place de la Belle Agathoise afin d'étirer le projet qualitatif d'espace public vers la percée visuelle sur l'Hérault.
- la création d'un giratoire déporté à la jonction entre l'avenue du 8 mai 1945, la rue Richelieu & la place de la belle Agathoise.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un démarrage de la phase 1 en octobre 2022 pour une fin estimée à juin 2023.

En octobre 2023, la phase 2 démarrera par la création du parking souterrain et envisage une fin d'aménagement à juin 2025.

Et enfin, une dernière phase sur le raccordement aux berges de l'Hérault sera réalisée sur le dernier trimestre 2025.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PONT DES MARECHAUX – ENTREE DE VILLE : Route de Bessan et Avenue de Vias

PERIMETRE DU PROJET

L'entrée de ville dont la requalification est envisagée est le carrefour constituant le raccordement du Pont des 4 Maréchaux sur la rive droite de l'Hérault en plein centre-ville d'Agde.

SITUATION ACTUELLE - PROBLEMATIQUE

Cet espace que l'on peut donc qualifier de véritable nœud routier constitue une rupture dans l'espace public et ne laisse aucune place aux piétons et aux cyclistes dont il interrompt le parcours.

Les piétons ou les cyclistes se concentrent alors essentiellement sur le trafic routier – très dense en période estivale - et le parcours à effectuer pour traverser ou poursuivre

sa route, ce qui est particulièrement dommage, le paysage urbain mis à distance par le fleuve étant remarquable.

ENJEU ET ORIENTATION

Le principal enjeu de la requalification du carrefour des Maréchaux est de déjouer l'effet exclusivement routier des aménagements actuels en les faisant évoluer de manière à ce qu'ils n'apparaissent plus comme une césure mais deviennent un véritable trait d'union entre l'entrée de ville en rive droite de l'Hérault et ses espaces périphériques remarquables (cœur de ville historique, Canalet, Château Laurens, quartier de la gare).

Le parti d'aménagement devra permettre de repenser le carrefour et le pont des quatre Maréchaux et leurs abords en veillant à :

- désencombrer l'espace et rationaliser la place de la voiture ;
- permettre et organiser les cheminements pour les modes doux par la valorisation de parcours de qualité, lisibles et sécurisés ;
- maintenir une homogénéité d'ensemble et créer une ambiance qui met en valeur l'architecture, et le paysage urbain (gabarit, mobilier, matériaux...) ;
- valoriser les éléments ponctuels de patrimoine (édifices remarquables, équipements, quais de l'Hérault et du canalet...) : rendre identifiable les parcours pour y accéder ;
- marquer les portes de la ville ;
- structurer l'espace en prenant en compte les vues sur la ville et marquer les perspectives menant vers le centre et le faubourg de la gare ;
- valoriser les quais de l'Hérault et les affirmer comme des grands espaces de respiration urbaine,

AMENAGEMENT PROPOSE

Le carrefour est réaménagé pour donner une ambiance urbaine à l'entrée de ville. Cet espace n'est plus un rond-point routier mais un espace de giration qui permet d'absorber tous les flux piétons, cyclistes, VL et poids lourds. Les piétons et cyclistes accèdent facilement au quai Commandant Réveille, au parc de la Belle Isle par la passerelle ou encore au chemin du canalet. Le profil du Pont des Quatre Maréchaux est repensé pour accueillir une large voie dédiée aux modes doux sur le côté Sud, afin de faire la connexion avec le quai du Chapitre et la place Jean Jaurès réaménagés, et la Promenade qui va également être complètement requalifiée. La partie large du quai Commandant Réveille est aménagée en longs gradins, pour permettre aux promeneurs de contempler la Cathédrale ou aux spectateurs de profiter des spectacles sur le fleuve.

DESSCRIPTIF DES TRAVAUX ET PLANNING

Phase 1 : dans un premier temps, nous allons procéder à l'enfouissement des réseaux secs sur la route de Vias. Ensuite, les îlots existants (carrefour actuel et croisement route de Vias / rue de la Digue) seront démolis afin de créer une structure pour voirie lourde. Pour l'été 2022, le pont des Maréchaux, le carrefour et la route de Vias fonctionneront dans leurs configurations définitives mais avec un dispositif modifiable (peinture et mobilier de signalisation) permettant d'ajuster le dimensionnement des voies en fonction des flux saisonniers. Après la saison estivale, les travaux reprendront et l'exploitation du retour d'informations sur le trafic saisonnier permettant d'ajuster le

dimensionnement des voies. Le pont des Maréchaux sera aménagé avec une large voie douce entre la place de la Belle Agathoise et le carrefour des Maréchaux. Le matériel d'éclairage public sera remplacé par des équipements plus efficaces.

Phase 2 : en 2023, c'est au tour de la route de Vias d'être aménagée entre le rond-point de l'Ordre National du Mérite et le quai Commandant Réveille. Une voie douce et un trottoir permettra de desservir efficacement ce quartier par les modes actifs.

Phase 3 : enfin, en 2024 et 2025, les aménagements paysagers et architecturaux comprenant le traitement de surface du carrefour et de la berge seront réalisés, ainsi que des gradins qui seront construits autour des platanes existants face à la cathédrale Saint-Etienne.

Axel CANTON, Directeur Aménagement Durable Foncier

ALIGNEMENT & ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA CAUSSE A ST MARTIN

I/ PROCEDURE DU PLAN D'ALIGNEMENT

Juin 2020 – août 2021 : constitution du dossier avec notamment :

- La validation du tracé définitif (plusieurs versions).
- La recherche des titres de propriété (état parcellaire).

03 septembre 2021 : arrêté municipal prescrivant l'enquête publique

07 au 13 septembre 2021 : notification individuelle aux propriétaires concernés de la tenue de l'enquête

19 septembre 2021 : parution de l'avis d'enquête publique dans le Midi Libre et sur Hérault Tribune

18 octobre au 02 novembre 2021 : enquête publique

12 novembre 2021 : rapport du commissaire enquêteur avec avis favorable

14 décembre 2021 : délibération n°10 du Conseil municipal validant le plan d'alignement

04 janvier 2022 : arrêté municipal mettant à jour le PLU pour qu'il intègre le plan d'alignement dans ses annexes.

II/ ACQUISITIONS A L'AMIALE

En même temps que la notification de la tenue de l'enquête, la Commune a proposé aux différents propriétaires :

- L'acquisition à l'amiable de l'emprise concernée à 6 €/m²
- La prise en charge des travaux pour déplacer les éventuels éléments présents dans l'emprise (clôture, végétaux, portails, portillons, compteurs ...)

A ce jour, la commune a reçu les accords lui permettant de faire l'acquisition de **15 parcelles**.

Ces acquisitions vont faire l'objet d'une délibération au conseil municipal du 15 février 2022.

Par ailleurs, les propriétaires qui n'ont pas fait connaître leur position sont relancés.

III/ ACQUISITIONS PAR EXPROPRIATION

Les propriétaires qui ont manifesté leur refus et ceux qui n'ont pas répondu, malgré les relances, feront l'objet d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

POINT CONCESSIONS DE PLAGES ETAT / COMMUNE

Par Arrêté Préfectoral en date du 22 juillet 2011, la Ville a été désignée attributaire de la concession des plages naturelles situées sur son territoire pour une durée de 12 ans du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2022.

La concession arrivant à échéance prochainement, la ville a souhaité user de son droit de priorité pour la l'attribution de la concession des plages situées sur son territoire.

Par délibération en date du 15 novembre 2021, le Conseil Municipal a sollicité les services de l'Etat pour l'obtention d'une nouvelle concession de plages dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la concession : 10 ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031
- Période d'occupation de la plage par les sous-traités d'exploitation : 8 mois du 1^{er} mars au 31 octobre de chaque année
- **Répartition des lots de plage :**
 - o Plage d'Ambonne :
 - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
 - 2 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)
 - 1 zone d'activités municipales de 300 m² pour les activités sportives
 - o Plage de la Roquille et du Môle :
 - 2 lots pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
 - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m² pour les activités sportives et 1 de 100 m² pour la mise en place du Pôle PMR
 - o Plage de la Conque :
 - Aucun lot de plage
 - o Plage de la Plagette :
 - 1 zone d'activités municipales de 100 m² pour la mise en place de la structure d'accueil et d'informations du sentier sous-marin
 - o Plage de Richelieu et de Rochelongue :
 - 6 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)
 - 1 lot pour de la location de matériel de 1 000 m²
 - 1 lot pour les jeux d'enfants de 1 000 m²
 - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m² pour les activités sportives et 1 de 1 500 m² pour la mise en place des structures de « Lire à la Plage » et de la Direction des Sports ainsi que la pratique des activités sportives
 - o Plage des Battuts :
 - 1 lot pour de la location de matériel avec restauration de 1 500 m² (1 200 m² + 300 m² pour les mois de juillet et août)
 - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²
 - o Plage du Grau d'Agde :
 - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m²

- 3 zones d'activités municipales : 1 de 600 m² pour les activités sportives, 1 de 500 m² pour les activités sportives et 1 de 500 m² correspondant à l'aire de jeux sur la plage
- Plage de la Tamarissière :
 - 1 lot pour de la location de matériel de 800 m² sans bâti.

Le dossier de demande de concession établi par la commune va être étudié par les services de l'Etat puis sera soumis à enquête publique.

A l'issue de cette procédure, la Ville sera titulaire d'une nouvelle concession de plage Etat/Commune pour une durée de 10 ans.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L RUIZ, A CANTON, L LAROSE, J LOPEZ, J VIRANTIN, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

BARDIN G, BARRA R, BEL A, BENETEAU L, CASTAN J, CONEJOS Y, CAMAIL J, DOUAY D, FLEGIER Y, HUTIN A, KUGEL DORION, PERILLOUX J, PIGNATELLI C, RIVALTA A, UNTEREINER JC, VIDAL C, WEISS N.

Absent excusé :

GACHE JL.

